

« vu le 05-03-2019 »



Olivier FERNANDEZ
Commissaire Enquêteur

COMMUNE DE MOUGINS

Plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements de terrains

Concertation

Registre de concertation disponible en Mairie de Mougins suite à la réunion publique du 18 avril 2018

SYNTHESE DE LA CONCERTATION

Avis réputé favorable du conseil Municipal de Mougins.

L'organe délibérant de la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes a émis un avis favorable au projet de PPR par courrier du 6 décembre 2018.

Termes de l'avis :

« La chambre d'agriculture note avec satisfaction que le règlement autorise les constructions et installations directement liées à l'exploitation agricole dans toutes les zones, y compris rouges. Cette mesure est favorable au maintien et au développement de l'agriculture, qui participe à la prévention des risques naturels.

Si la Chambre d'agriculture n'a pas compétence pour juger des études conduisant à déterminer les différentes zones de risques, elle regrette cependant qu'une partie significative des terrains agricoles soient classés en zone de risques (rouges et bleue).

Nous tenons à préciser que les productions agricoles présentent sur la commune de Mougins sont dans leur majorité des productions végétales qui contribuent à la gestion du risque à plusieurs titres.

Tout d'abord, les espaces cultivés, étant par définition non imperméabilisés, absorbent les surplus d'eau et contribuent à éviter les ruissellements torrentiels qui amplifient les phénomènes de glissements et mouvements de terrains. Ils permettent donc, à ce titre, de protéger la population et les biens.

Également, en considérant la topographie de la commune, certaines productions s'exercent souvent en restanques avec des aménagements en planches (oléiculture notamment). Ce système d'exploitation contribue à la gestion et l'évacuation raisonnée du pluvial et augmente la surface d'absorption. L'exploitation agricole en restanques permet donc de réduire les risques de glissement, ravinement, effondrement et affaissements de sols.

Enfin, il est à noter que certaines productions agricoles développent un système racinaire profond qui, combiné ou pas avec la présence de restanques, favorise la stabilité des terrains.

Au terme de l'analyse de ce dossier, la Chambre d'Agriculture émet un avis favorable sur le PPR mouvements de terrain de la commune de Mougins. »

A titre de précision, l'aménagement de terrains agricoles n'est pas interdit en zone rouge ou bleue du PPR de mouvements de terrain. En outre, la réalisation de restanques au titre des installations agricoles est autorisée sous réserve de s'assurer du respect de la stabilité des sols.

Les autres organes délibérants n'ayant pas répondu dans le délai réglementaire des deux mois, leur avis est réputé favorable. Aucune réponse n'a été reçue depuis.

Rappel sur la méthodologie :

La carte des aléas est établie par rapport aux prédispositions connues aux phénomènes naturels, à la connaissance des phénomènes historiques et à la topographie du terrain. Les aléas sont ensuite quantifiés. Les enjeux caractérisés par des zones habitées ou fréquentées sont alors confrontés aux aléas pour établir le plan de zonage et le règlement qui lui est associé. Cette démarche est conforme au Guide Méthodologique des Plans de Prévention des Risques Naturels, Risques de Mouvements de Terrain coproduit par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et le Ministère des Transports et du Logement et édit par la Documentation Française. Elle est appliquée sur l'ensemble du territoire de la commune, couvert par le projet de PPR. La méthodologie est par ailleurs mise à disposition en Mairie de Mougins.

A titre d'historique, le bureau d'études SolConcept avait notamment comme mission de réaliser les études du projet de PPR de mouvements de terrain conformément à la méthodologie de qualification des aléas élaborée par les services de la DDTM, en collaboration avec les services du RTM et du CEREMA. Il est à préciser que cette méthodologie a été validée par les services de la direction générale de la prévention des risques et la commission départementale des risques des Alpes-Maritimes, et est conforme au guide national précité.

Le bureau d'études Sol Concept a mené plusieurs campagnes de terrain et synthétisé les données existantes conformément au marché d'études.

Nous proposons aujourd'hui de lancer l'enquête publique. Le commissaire enquêteur désigné est Monsieur Olivier FERNANDEZ.

Chaque étude réalisée par les propriétaires jusqu'à la fin de l'enquête publique sera prise en compte, analysée et intégrée, si besoin, dans le projet de PPR. Le tableau ci-dessous retrace l'intégralité des observations et études remises durant la phase de concertation :

N° du dire (observation)	Nom du pétitionnaire	Localisation	Teneur du dire	Observations registre Courriers Études	Commentaires DDTM/Bureau d'études	Résultats carte des aléas et du zonage réglementaire de mars 2017
Obs 1 : 22/04/2016	M. et Mme Guissart	Boulevard Rebattet Pas de numéro de parcelle	Observation dans le registre de concertation indiquant qu'une étude a été remise.	Courrier du 20 avril 2016 + Etude Sol-Essais du 19/12/2014	La conclusion de l'étude parle de « contexte géologique très hétérogène et même localement discontinu ». Et de « présence à faible profondeur de discontinuités majeure ». Une grande partie des parcelles est située en zone bleue, constructible sous réserve d'études. Selon l'étude SOL ESSAI, des fondations superficiels ne sont pas adaptées. Sol difficile. Le zonage doit être maintenu.	E1Ra1, E2Ra1 G2E1 et E3Ra1 Parcelles situées en zone Rouge R* et bleue Era, E*G et GE
Obs 2 : 25/04/16	M. et Mme Arbulu Norabuena	122 Chemin du Fassum Adresse difficilement lisible Pas de numéro de parcelle	Précisent qu'ils sont venus consulter le projet de PPR.	Observation registre de concertation	Pas de question. Parcelle difficilement localisable.	Parcelle non identifiable
Obs 3 : 30/05/2016	Non lisible	Impasse des collines Quartier du Val d'Aussel Pas de numéro de parcelle	Précisent que la maison ne montre pas de signe de fragilité	Observation registre de concertation	Pas de question. Parcelle difficilement localisable.	Parcelle non identifiable
Obs 4 : 02/02/2016	M. Ficher	258 chemin du serre Parcelle BP 197	Observation dans le registre de concertation indiquant qu'une étude a été remise.	Observation registre de concertation + Expertise LERIT du 25/11/2015	Pas de question. L'expertise LERIT est assez alarmante, bien que justifiant les dommages de la construction par un défaut de construction. Compte tenu de la pente et de la nature argileuse du site, il n'est pas possible de modifier le zonage.	E1Ra1 et G3E1 Parcelle située en zone Rouge R* et bleue Era
Obs 5 : 01/03/2016	M. Guignard	Chemin du Sanctuaire. Pas de numéro de parcelle	Précise qu'il a acheté cette propriété en 2000 et qu'il n'a jamais constaté de mouvements de terrain. Souhaiterait que la partie de son terrain situé en zone boisée soit déclassée.	Observation registre de concertation	Il n'est pas possible d'identifier la parcelle. Il faut néanmoins préciser que la méthodologie de l'élaboration du projet de plan repose, au niveau de la définition des aléas, sur des données à la fois d'événements historiquement constatés et sur des données géologiques et topographiques qui ne correspondent pas nécessairement aux limites des parcelles cadastrales ou d'une zone boisée. Le PPR prend en compte la stabilité passée, et les glissements potentiels en cas notamment d'aménagement.	Parcelle non identifiable
Obs 6 : 01/06/2016	M. Millot et Mme Poirier	23 domaine du Val d'Aussel Pas de numéro de parcelle	Précise qu'ils ont acheté leur habitation en 2010 et qu'ils n'ont jamais constaté de dégâts sur le terrain ou sur l'habitation. Indiquent également qu'un sondage a été réalisé et qu'il n'a rien révélé de dangereux.	Observation registre de concertation	Une étude de recherche de cavités a été réalisée sur le quartier du Val D'Aussel par la commune de Mougins. Le projet de PPR de mouvements de terrain a pris en considération cette étude dans le cadre du tracé des aléas. Le quartier du Val d'Aussel où du gypse est présent est à risque en raison des circulations d'eau. De 2010 à 2019, la durée est trop courte pour affirmer quoi que ce soit. Des fontis se sont déclarés récemment dans le secteur mis en rouge.	Parcelle non identifiable
Obs 7 : 09/06/2016	M. et Mme Vlemynckx	16 résidence du Val d'Aussel Sud Pas de numéro de parcelle	Précise qu'ils sont propriétaires depuis 2016 et qu'ils n'ont jamais eu d'inondations. Que leur habitation construite depuis 42 ans ne présente aucune fissure. Attendent le résultat des sondages réalisés.	Observation registre de concertation	Les inondations ne sont pas l'objet de ce PPR, bien que l'eau puisse avoir un impact important sur les sols gypseux. Une étude de recherche de cavités a été réalisée sur le quartier du Val D'Aussel par la commune de Mougins. Le projet de PPR de mouvements de terrain a pris en considération cette étude dans le cadre du tracé des aléas.	Parcelle non identifiable

OK

Obs 8 : 16/06/2016	M. Hann	14 allée du Val d'Aussel Sud Pas de numéro de parcelle	Précise qu'ils ont acheté leur habitation en 2009 et qu'ils n'ont constaté aucune fissure ou mouvement de terrain. Précisent que leur habitation n'est par ailleurs pas en zone inondable Demandent à ce que la zone ne soit plus classée à risque ou inondable. Observation concernant un mur anti-bruit.	Observation registre de concertation	Les inondations ne sont pas l'objet de ce PPR, bien que l'eau puisse avoir un impact important sur les sols gypseux. Une étude de recherche de cavités a été réalisée sur le quartier du Val D'Aussel par la commune de Mougins. Le projet de PPR de mouvements de terrain a pris en considération cette étude dans le cadre du tracé des aléas. L'observation concernant le mur anti-bruit est hors sujet.	Parcelle non identifiable
Obs 9 : 01/07/2016	Mme Campana	178 Chemin du defends Pas de numéro de parcelle	Maison de plein pied de 20 ans, Précise que son habitation comporte des fissures importantes ainsi qu'un décalage au niveau des ouvertures côté entré.	Observation registre de concertation	A priori fissures non liées au risque relevé dans le PPR	Parcelle difficilement identifiable. Située à priori en secteur soumis à des aléas Ra1
Obs 10 : 08/07/2016	M. et Mme Ingallinera - Lecerf	Val d'Aussel sud Villa 24	Précisent qu'ils sont propriétaires depuis 2013 et sont très soucieux des mouvements de terrain. Précisent qu'ils n'ont pas eu la chance d'avoir une étude de sol sur leur terrain. Ont peur de se retrouver dans une zone inhabitable. Ont été inondés le 3 octobre 2015.	Observation registre de concertation	Les inondations ne sont pas l'objet de ce PPR, bien que l'eau puisse avoir un impact important sur les sols gypseux. Une étude de recherche de cavités a été réalisée sur le quartier du Val D'Aussel par la commune de Mougins. Le projet de PPR de mouvements de terrain a pris en considération cette étude dans le cadre du tracé des aléas. Les études du projet de PPR n'ont pas pour objet de réaliser des sondages à la parcelle. Il appartient à chaque propriétaire de faire réaliser des études complémentaires sur sa parcelle s'il le souhaite afin de s'assurer qu'il n'est pas concerné par la présence de cavités souterraines.	Parcelle non identifiable
Obs 11 : 13/09/2016	M. et Mme Norman Gold	235 Bld Courteline Parcelle BP222	Souhaiterait que sa parcelle sorte du GAE5 pour pouvoir réaliser une extension des combles. Précise qu'une expertise favorable a été réalisée. L'expertise n'est pas jointe.	Observation registre de concertation	La parcelle est située en zone bleue du projet de zonage (Aléas G1E1). Ce type d'aléas n'interdit pas les extensions.	G1E1 parcelle située en zone bleue GE
Obs 12 : 15/09/2016	M. et Mme Lapluie	73 chemin du Serre angle Boulevard Courteline Parcelle BP 338 (Difficile à lire) – 367 – 368	Souhaiterait que sa parcelle sorte du GAE5.	Observation registre de concertation	Les parcelles sont situées en zone bleue du projet de PPR.	E2G2 et E2Ra1 parcelles situées en zone bleue E*G et E* Ra
Obs 13 : 15/09/2016	M. Tilman Fisher	258 chemin de Serre Pas de numéro de parcelle	Précisent qu'ils ont fait faire une étude avant construction qui indiquait qu'il n'y avait pas de parties instables dans ce terrain ; Indique qu'une copie de l'étude est jointe.	Observation registre de concertation + Étude du 25 novembre 2015	Il manque des éléments pour l'identification précise de la parcelle. Les sondages au pénétromètre descendent vers 2 m de profondeur, ce qui est insuffisant pour trancher sur les risques.	Parcelle non identifiable
Obs 14 : 20/09/16	M. et Mme Dornheim	269 chemin des serres Parcelles BP 188 – 189 – 378	Souhaiterait que sa parcelle sorte du GAE5.	Observation registre de concertation	Une étude de recherche de cavités a été réalisée sur le quartier du Val D'Aussel par la commune de Mougins. Le projet de PPR de mouvements de terrain a pris en considération cette étude dans le cadre du tracé des aléas.	G2E1, E1Ra1 et G3E1 (enjeux : EU en partie E incluant la maison et ENU) Parcelle située en zone rouge R* et bleue GE et Era (incluant la maison)

Obs 15 : 03/08/17	M. et Mme Julien / Riberi	Parcelle AY103	<p>Constatent qu'une partie de leur parcelle est située en zone rouge du projet de PPR.</p> <p>Précisent dans leur observation qu'ils ne comprennent pas comment les études sont arrivées à cette conclusion sans qu'il n'y ait eu de sondage effectué sur leur terrain. Et comment une construction située à 5 mètres environ peut-elle ne pas en faire partie.</p> <p>Demande à ce que la parcelle soit sortie de la zone rouge.</p>	Observation registre de concertation	<p>Concernant la méthode qui a permis d'établir le projet de PPR : La carte des aléas est établie par rapport aux prédispositions connues aux phénomènes naturels, à la connaissance des phénomènes historiques et à la topographie du terrain. Les aléas sont ensuite quantifiés. Les enjeux caractérisés par des zones habitées ou fréquentées sont alors confrontés aux aléas pour établir le plan de zonage et le règlement qui lui est associé.</p> <p>Cette démarche est conforme au Guide Méthodologique des Plans de Prévention des Risques Naturels, Risques de Mouvements de Terrain coproduit par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et le Ministère des Transports et du Logement et édit par la Documentation Française.</p> <p>La méthodologie est consultable en mairie de Mougins.</p> <p>A noter également qu'une étude de recherche de cavités a été réalisée sur le quartier du Val D'Aussel par la commune de Mougins.</p> <p>Le projet de PPR de mouvements de terrain a pris en considération cette étude dans le cadre du tracé des aléas. Possibilité d'évaporites sous la parcelle.</p>	E3 et E2Ra1 parcelles situées en zone rouge R* et bleue E*Ra
Obs 16 : 03/08/17	M. Bruna	30 impasse des collines Parcelle AY422	<p>Précise qu'un quart de la parcelle a été classée en zone rouge, aléa fort d'effondrement.</p> <p>Conteste la délimitation de la zone rouge qui morcelle son terrain.</p> <p>Habite cette habitation depuis 26 ans et n'a constaté aucun glissement de terrain et aucune fissure dans la maison. précise par ailleurs qu'il n'y a aucune fuite de leur piscine.</p> <p>Précise qu'aucune investigation n'a été menée sur son terrain, ni mesure, ni sondage, ni constat d'aléas qui pourraient justifier de classer une partie de la parcelle en zone rouge.</p> <p>Précise par ailleurs que les plans utilisés pour le projet de zonage ne sont pas à jour et qu'une division de terrain n'a pas été prise en compte.</p> <p>Demande un déclassement de la zone rouge.</p>	Observation registre de concertation	<p>Il est important de préciser que la méthodologie de l'élaboration du projet de plan repose, au niveau de la définition des aléas, sur des données à la fois d'événements historiquement constatés et sur des données géologiques et topographiques qui ne correspondent pas nécessairement aux limites des parcelles cadastrales (Voir rappel de la méthodologie plus bas).</p> <p>Les études d'élaboration d'un projet de PPR n'ont pas pour objet de réaliser des sondages ou études géotechniques à l'échelle de la parcelle.</p> <p>Rappel sur la méthodologie : La carte des aléas est établie par rapport aux prédispositions connues aux phénomènes naturels, à la connaissance des phénomènes historiques et à la topographie du terrain. Les aléas sont ensuite quantifiés. Les enjeux caractérisés par des zones habitées ou fréquentées sont alors confrontés aux aléas pour établir le plan de zonage et le règlement qui lui est associé.</p> <p>Cette démarche est conforme au Guide Méthodologique des Plans de Prévention des Risques Naturels, Risques de Mouvements de Terrain coproduit par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et le Ministère des Transports et du Logement et édit par la Documentation Française.</p> <p>La méthodologie est consultable en Mairie de Mougins.</p> <p>A noter également qu'une étude de recherche de cavités a été réalisée sur le quartier du Val D'Aussel par la commune de Mougins. Le projet de PPR de mouvements de terrain a pris en considération cette étude dans le cadre du tracé des aléas. Possibilité d'évaporites sous la parcelle.</p>	E2 et E3. Parcelle située en zone bleue E* et rouge R*.
Obs 17 : Pas de date	M. Campanella	67 chemin de ? Parcelle 1085 Renseignements incomplets ou illisibles.	Indique que la parcelle est classée en aléas forts et que ce classement est en contradiction avec l'étude faite par la société GEHYGEO.	Observation registre de concertation	<p>Le rappel sur la méthodologie d'élaboration est détaillé dans l'observation n°16.</p> <p>Aucun élément nouveau apporté par cette observation ne permet de modifier ou d'affiner le projet de PPR.</p>	

Obs 18 : 10/08/2017	M. et Mme Le Corre	222 chemin des Romains	<p>Précise qu'ils ont envoyé deux courriers en RAR en Mairie et à la DDTM le 10 août 2017.</p> <p>Détail du courrier du 9 mai 2018 :</p> <p>Ne comprend pas la situation de son quartier en zone d'aléas fort du projet de PPR alors que l'étude du bureau d'études SEMOFI classe une partie du quartier en aléa modéré.</p> <p>Questionnement sur le projet de logements sociaux AMETIS dans le quartier du Val d'Aussel.</p> <p>S'étonne que l'étude SEMOFI n'ait pas été prise en compte dans le cadre du projet de PPR.</p>	Observation registre de concertation + Courrier du 9 août 2017	<p>Erreur sur la date. Le courrier envoyé par M. Le Corre est daté du 9 août 2017.</p> <p>Ce courrier a fait l'objet d'un courrier de réponse de la DDTM le 8 septembre 2017.</p> <p>Concernant le courrier du 9 mai 2018 :</p> <p>L'étude SEMOFI a été lancée par la commune à la demande des services de l'État. Une partie des parcelles est en effet classée en niveau d'aléa modéré dans cette étude, il est cependant précisé dans les risques prévisibles liés à cette zone d'aléa modéré : « Chute de personnes, blessures, décès ».</p> <p>Le fait que cette étude parle de risque de décès est à considérer. Il est à noter par ailleurs que cette étude n'a pas été réalisée dans l'objectif d'aboutir à un zonage réglementaire conformément à la méthodologie de qualification des aléas de la DDTM. Elle a été réalisée afin d'avoir des éléments complémentaires dans le cadre du projet de PPR qui est mené par le bureau d'études Sol Concept. Le bureau d'études SEMOFI n'a pas été missionné pour réaliser un projet de PPR.</p> <p>Cette étude a été prise en compte dans le cadre du projet de PPR de mouvements de terrain de Mougins.</p> <p>Le rappel sur la méthodologie d'élaboration est détaillé dans l'observation n°16.</p> <p>Concernant la propriété AMETIS, la délivrance du permis de construire est de la compétence de la commune de Mougins. Une autorisation d'urbanisme a été délivrée.</p> <p>Ce sujet n'est pas l'objet du projet de PPR.</p> <p>A préciser que deux nouveaux fontis se sont produits fin 2017 sur deux parcelles également classées en zone d'aléas modérés de cette même étude.</p> <p>Le zonage du Val d'Aussel ne peut être modifié au vu des risques avérés d'effondrement sur l'ensemble de la zone.</p>	
Obs 19 : 17/08/2017	M. Youdale	Pas de numéro de parcelle	<p>Découvre que sa parcelle est située en zone R* du projet de PPR. Précise que la maison a été construite en 1960 et n'a jamais connu le moindre dégât.</p> <p>Ne comprend pas comment il est permis de construire 37 logements dans une zone R* et inondable et demande à ce que sa parcelle soit sortie de cette zone.</p>	Observation registre de concertation	<p>Cette observation n'apporte pas d'éléments complémentaires permettant de remettre en cause les études réalisées à ce jour.</p> <p>Le fait qu'aucun désordre n'ait été constaté à ce jour ne saurait cependant présager de l'avenir</p>	
Obs 20 : 20/09/2017	M et Mme CUISSART	Avenue du camp Chabert Pas de numéro de parcelle	Précisent qu'ils ont fait réaliser une étude géologique pour déposer un dossier de permis de construire et que le permis de construire a été refusé au motif de la présence d'aléas.	Observation registre de concertation	<p>Les études géotechniques et géologiques réalisées pour un dossier de permis de construire ne permettent pas nécessairement de remettre en cause la présence d'un aléa. Par ailleurs, si le terrain se situe en zone rouge, l'ampleur des phénomènes qui se manifestent ne permet pas de réaliser des parades à l'échelle des unités foncières concernées.</p> <p>Le rapport d'étude ne permet pas de modifier le niveau du risque.</p>	
Obs 21 : 02/10/2017	Famille Sarazino	45 a chemin de la commune Parcelle BX104	Indiquent qu'ils souhaitent que leur terrain devienne constructible et viable et qu'ils feront le nécessaire pour cela.	Observation registre de concertation + courrier du 3 décembre 2018	<p>Voir Observation 35</p> <p>La parcelle est située en E*Ra1.</p> <p>Le zonage E* correspond à des secteurs dénués de réseaux collectifs d'eaux usées et d'eaux pluviales. Le terrain n'est pas inconstructible mais soumis à une obligation pour les nouvelles constructions de se raccorder à ces réseaux.</p> <p>L'habitation même est située dans une zone R* d'effondrement risque historiquement connu.</p> <p>Présence d'un ancien fontis rebouché sur la parcelle</p>	E2Ra1 Parcelle située en zone bleue E*Ra. Et rouge E3Ra1

Obs 22 : 16/10/2017	M. Grosso	692 avenue de St Martin de Vicaire Parcelles AV 157/81/80/44/73	Précise que ses parcelles sont classées en R* du projet de PPR de mouvements de terrain. Indique que deux sondages réalisés dans l'étude SEMOFI et classe leur terrain en zone d'aléas modérés. Demande à ce que cette étude soit prise en considération.	Observation registre de concertation	A noter que l'étude SEMOFI précise également dans les risques prévisibles : « Dégradations potentiellement irréversibles du bâti. Structure générale peu engagée. Fissures. Dégâts matériels. Endommagement de réseaux et risques induits. Chute de personnes, blessures, décès ». Les secteurs d'aléas détaillés dans la carte de projet de zonage du PPR sont justifiés en l'état. A préciser que deux nouveaux fontis se sont produits fin 2017 sur deux parcelles également classées en zone d'aléas modérés de cette même étude. Le zonage du Val d'Aussel ne peut être modifié au vu des risques avérés d'effondrement sur l'ensemble de la zone.	E3Ra1 – E3 – E2Ra1 – E2G1 – G1E1 – E1 R* et E*Ra – E*G – GE – E
Obs 23 : 24/10/2017	M. et Mme Mathieu Muracciole	711 avenue St Martin Parcelle AY22 Parcelle n°25 (Pas de section)	Précise que son terrain va se trouver en zone inondable alors qu'ils n'ont jamais constaté d'inondations depuis 1990.	Observation registre de concertation	L'inondation n'est pas l'objet de ce projet de PPR. Le PPR concerne les mouvements de terrain. Un projet de PPRI est également en cours sur la commune. Des éléments pourront être apportés dans le cadre de la concertation du PPRI.	
Obs 24 : Non daté	M. Pellegrini	219 avenue Rossini Parcelle n°25 (Pas de section) Le numéro de parcelle ne correspond pas avec l'adresse.	Propriétaire de la parcelle depuis 1969 et habite la parcelle depuis la construction de sa maison en 1995. Précise qu'ils n'ont constaté aucun affaissement et qu'aucun sondage n'a été réalisé. Conteste le classement	Observation registre de concertation	Les études de PPR n'ont pas pour objet la réalisation d'études à la parcelle. Le fait qu'aucun désordre n'ait été constaté à ce jour ne saurait cependant présager de l'avenir	A priori E2 (Bleue E*). Pas de certitude car la section n'est pas informée.
Obs 25 : 12/03/2018	M. et Mme Bussereau	218 avenue Rossini Pas de numéro de parcelle.	Précise que leur terrain présente une déclivité dans le relief identique à 200 mètres à la ronde, qu'aucune étude n'a été faite depuis plus de 54 ans, et qu'aucun incident ou accident n'a de rapport avec l'excavation. Conteste le classement.	Observation registre de concertation	L'élaboration du projet de plan repose, au niveau de la définition des aléas, sur des données à la fois d'événements historiquement constatés et sur des données géologiques et topographiques qui ne correspondent pas nécessairement aux limites des parcelles cadastrales (Voir rappel de la méthodologie plus bas). Les études d'élaboration d'un projet de PPR n'ont pas pour objet de réaliser des sondages ou études géotechniques à l'échelle de la parcelle. Rappel sur la méthodologie : La carte des aléas est établie par rapport aux prédispositions connues aux phénomènes naturels, à la connaissance des phénomènes historiques et à la topographie du terrain. Les aléas sont ensuite quantifiés. Les enjeux caractérisés par des zones habitées ou fréquentées sont alors confrontés aux aléas pour établir le plan de zonage et le règlement qui lui est associé. Cette démarche est conforme au Guide Méthodologique des Plans de Prévention des Risques Naturels, Risques de Mouvements de Terrain coproduit par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et le Ministère des Transports et du Logement et édité par la Documentation Française. La méthodologie est consultable en mairie de Mougins. A noter également qu'une étude de recherche de cavités a été réalisée sur le quartier du Val D'Aussel par la commune de Mougins. Le projet de PPR de mouvements de terrain a pris en considération cette étude dans le cadre du tracé des aléas. Zone de type doline, avec des indices d'affaissement.	A priori E2 (Bleue E*). Pas de certitude car la parcelle n'est pas informée.

JP

Obs 26 : Non daté	M. Vasseur	235 avenue Rossini Pas de numéro de parcelle.	Propriété acquise en mars 2000. Maison construite en 1970. Précisent que depuis 18 ans ils n'y a pas eu de fissures ni à la maison, ni à la piscine, ni dans le jardin. Trouve inacceptable qu'il n'y ait pas eu d'études faites avant de déclasser leur bien.		Les études d'élaboration d'un projet de PPR n'ont pas pour objet de réaliser des sondages ou études géotechniques à l'échelle de la parcelle. Par ailleurs, le fait qu'aucun désordre n'ait été constaté à ce jour ne saurait cependant présager de l'avenir	A priori E2 (Bleue E*). Pas de certitude car la section n'est pas informée
Obs 27 : Non daté	M. et Mme Franconieri	337 et 327 avenue du bosquet	Constatent de nombreuses fissures depuis des années sur les maisons, terrasses, piscines, parkings... Demandent à ce que des études de sols soient lancées dans leur quartier.		Les études de PPR n'ont pas pour objet la réalisation d'études à la parcelle.	E1 Parcelle située en zone bleue E.
Obs 28 : 22/03/2018	M. Battaglia	Parcelle AY185	Aucune étude de sondage n'a été réalisée sur leur parcelle. Et précise qu'en 30 ans ils n'ont eu aucune fissure à déplorer. Précise que la parcelle limitrophe a fait l'objet d'études « géothermiques » concluant qu'il n'y a pas de risque d'affaissement. Demande à ce que sa parcelle soit sortie de la zone rouge. Indique que sur les études de la Mairie (SEMOFI) leur parcelle est située en zone d'aléas modérés.	Observation registre de concertation	Les études d'élaboration d'un projet de PPR n'ont pas pour objet de réaliser des sondages ou études géotechniques à l'échelle de la parcelle. Par ailleurs, le fait qu'aucun désordre n'ait été constaté à ce jour ne saurait cependant présager de l'avenir. Par ailleurs, des études réalisées sur un terrain limitrophe ne permettent pas de conclure que le risque n'existe pas sur sa propre parcelle. Le terrain est situé en zone d'aléas modéré de l'étude SEMOFI réalisée pour la commune en 2016. Il est important de noter que les risques prévisibles détaillés dans le tableau page 42 de l'étude, pour les aléas de niveau modérés sont notamment : « Dégradations potentiellement irréversibles du bâti, chute de personnes, blessures, décès. » A préciser que deux nouveaux fontis se sont produits fin 2017 sur deux parcelles également classées en zone d'aléas modérés de cette même étude. Le zonage du Val d'Aussel ne peut être modifié au vu des risques avérés d'effondrement sur l'ensemble de la zone.	E3 Parcelle située en zone rouge R*.
Obs 29 : 16/04/2018	M et Mme Putine	Parcelle AY166 Secteur du Val D'aussel	Précise qu'il y a une importante discordance entre la carte établie par le bureau d'études SEMOFI et la carte de zonage réglementaire. Précise que l'étude SEMOFI indique qu'il y a un risque modéré. Souhaiteraient la prorogation de la prescription de 18 mois.	Observation registre de concertation (courrier joint au registre)	Les études SEMOFI n'ont dans un premier temps pas été commandées par le service de l'état, mais pas la commune de Mougins. La propagation a été arrêtée par le préfet en date du 27 juin 2018. Le terrain est situé en zone d'aléas modéré de l'étude SEMOFI réalisée pour la commune en 2016. Il est important de noter que les risques prévisibles détaillés dans le tableau page 42 de l'étude, pour les aléas de niveau modérés sont notamment : « Dégradations potentiellement irréversibles du bâti, chute de personnes, blessures, décès. » A préciser que deux nouveaux fontis se sont produits fin 2017 sur deux parcelles également classées en zone d'aléas modérés de cette même étude. Le zonage du Val d'Aussel ne peut être modifié au vu des risques avérés d'effondrement sur l'ensemble de la zone.	E3 et E2 Parcelle située en zone rouge R* et bleue E*
Obs 30 : 26/03/2018	SCI la Sarrazine Madame Huder	Parcelle BL135 127 avenue Rossini	N'est pas d'accord avec le classement de sa parcelle en zone d'effondrement. Estime que cela nuirait à la valeur de son bien.	Observation registre de concertation (courrier joint au registre)	Aucun élément dans cette demande ne permet de remettre en cause les études.	E2 Parcelle située en zone bleue E*
Obs 31 : 24/04/2018	M. Cyr	1257 Chemin de Peyroues Pas de numéro de parcelle	Précise que sa maison a été construite en 1970 et qu'ils n'ont constaté aucun mouvement de terrain. Mais que depuis 3 ans, le sol n'arrête pas de se dégrader. Demande quelle solution est envisagée.	Observation registre de concertation (courrier joint au registre)	Aucun élément dans cette demande ne permet de remettre en cause les études. Le pétitionnaire doit contacter la commune dans le cas où il constaterait des signes de risque d'effondrement.	Située en R* selon le courrier. Pas de certitude car la parcelle n'est pas informée.

Obs 32 : 25/04/2018	M. Ponson	1434 Chemin de Peyroues Pas de numéro de parcelle	Précise qu'ils ont construit une villa en 1964 sur la parcelle située en R*. Cette habitation a été agrandie en 1974 d'un étage. N'a pas constaté depuis de mouvements de terrain ou de fissures sur la construction. Demande un déclassement de sa parcelle.	Observation registre de concertation.	Aucun élément dans cette demande ne permet de remettre en cause les études. Le fait qu'aucun désordre n'ait été constaté à ce jour ne saurait cependant présager de l'avenir.	Située en R* selon le courrier. Pas de certitude car la parcelle n'est pas informée.
Obs 33 : 03/05/2018	Mme Zillani	Parcelle BL93 1444 Chemin de Peyroues	Précise que les marnes gris beige à évaporite ne sont présentes que sur une partie de leur parcelle alors que l'ensemble de la parcelle est située en zone rouge. Refuse le classement qualifié d'abusif. Souhaitent que la parcelle ne soit classée que partiellement en rouge. Précisent qu'ils ont fait construire il ya 20 ans et qu'ils n'ont jamais constaté de problèmes.	Observation registre de concertation.	Le fait qu'aucun désordre n'ait été constaté à ce jour ne saurait cependant présager de l'avenir. Les marnes qui peuvent contenir des évaporites, peuvent se situer sous les alluvions qui tapissent une partie de la parcelle. Le zonage ne suit pas la carte géologique, qui représente les terrains de surface, mais tient compte de la présence possible en profondeur de gypse.	E3 et E2 Parcelle située en zone rouge R* et bleue E*
Obs 34 : 26/05/2018	SCI domaine de Vicaire	Parcelles AV159/66/67/68/69 /70	S'étonne du classement des parcelles en E*Ra . Précise qu'à leur connaissance il n'y a jamais eu d'effondrement sur ces parcelles. S'étonne également vis à vis du ravinement que les parcelles contiguës AV65/188/189/57 et 54 de plain pied avec leurs parcelles soient classées en risque léger. Précise qu'un forage a été réalisé a la limite entre les parcelles 67 et 68 et que ce dernier n'a pas mis en évidence de poche ou d'espace de gypse. Demande le reclassement des parcelles.	Observation registre de concertation.	Le zonage E* correspond à des secteurs dénués de réseaux collectifs d'eaux usées et d'eaux pluviales. Le terrain n'est pas inconstructible mais soumis à une obligation pour les nouvelles constructions de se raccorder à ces réseaux. Concernant le fait qu'aucun cas d'effondrement n'ait été constaté à ce jour, cela ne saurait cependant présager de l'avenir. Les terrains pour lesquels la pente est située entre 6 et 16 % ont été classés en Ra1 (risque de ravinement faible).	E2Ra1 Parcelle située en zone bleue E*Ra
Obs 35 : 26/05/2018	Famille Sarazino	45 a chemin de la commune Parcelle BX104	Complément apporté à l'observation n°21. souhaiteraient notamment avoir des justifications de l'événement survenu et référencé par les cartes du CETE.	Observation registre de concertation (courrier joint au registre) + Rapport de visite SASU BET GUIDICE + ETUDE GSE	Voir Observation 21 Un fontis a été répertorié sur le site par le CETE. Pas d'indication de date.	
Obs 36 : 27/12/2018	SCI BUGALEX	37 chemin de la plaine Val d'Aussel Parcelle AY188	Souhaite une modification du zonage concernant sa parcelle. Parcelle acquise en 2011. Précise qu'il n'était pas mentionné de risque d'effondrement à cette époque. Indique que le projet de PPR situe leur parcelle en risque fort à très fort d'effondrement et d'inondations. Habitation construite en 1976. Précise que cette dernière n'a fait l'objet d'aucune déclaration de sinistre résultant de catastrophe naturelle. Ne comprends pas pourquoi le Val d'Aussel Nord est situé en secteur d'aléas d'effondrements.	Observation registre de concertation (courrier joint au registre) + Même courrier envoyé plus bas..	Les inondations ne sont pas l'objet de ce PPR. Un projet de PPRI est actuellement en cours d'études. Le fait qu'aucun sinistre n'ait été déclaré ne permet pas de préjuger de l'absence de risque. Le courrier n'apporte pas, en l'état, d'éléments permettant de remettre en cause les études. Le zonage du Val d'Aussel ne peut être modifié au vu des risques avérés d'effondrement sur l'ensemble de la zone. La partie nord correspond à la présence possible d'évaporites.	E2 et E3 Parcelle située en partie en zone rouge R* et bleue E*.
Études						
	M. Restuccia	273 chemin de la plaine Parcelle AY279		Etude SIGSOL de Mars 2015	La parcelle est située en E*. Le zonage E* correspond à des secteurs dénués de réseaux collectifs d'eaux usées et d'eaux pluviales. Le terrain n'est pas inconstructible mais soumis à une obligation pour les nouvelles constructions de se raccorder à ces réseaux.	E2 parcelle située en zone bleue E*
	Mme Kleffel	258 chemin du serre Parcelle Et 1066 boulevard Courteline Pas de numéro de parcelle	Précise qu'elle vient d'acquérir la propriété et qu'elle a fait appel à un expert de justice. Indique que son habitation est située en zone rouge et qu'elle doit réhabiliter son habitation affectée par des fissures.	Courrier du 20 janvier (2016 ?) + étude LERIT du 25 novembre 2015	Il manque des éléments pour l'identification précise de la parcelle. Aucun élément nouveau apporté par cette expertise ne permet de modifier ou d'affiner le projet de PPR.	Sous réserve du numéro de parcelle A priori G3E1 Parcelle située en zone rouge R*

SCI Silver bay	44 chemin de Mouzine Pas de numéro de parcelle	Remise d'une expertise faisant état des désordres sur les constructions. Selon les conclusions, les désordres sont liés, notamment à des mouvements de sol.	Cabinet monégasque d'expertise. Etude du 26 avril 2016.	Pas de question particulière.	Sous réserve du numéro de parcelle A priori E2Ra1 et E2G2. Parcelle située en zone bleue E*Ra et rouge R*
M. et Mme Hug	300 chemin du refuge Pas de numéro de parcelle		Etude Géolithe du 21 mars 2016	Etude concernant les dégâts constatés après les inondations d'octobre 2015, et notamment le phénomène de retrait-gonflement.	
Projet Ametis	214 chemin des Romains Pas de numéro de parcelle		Étude Sol Essai de juin 2016	Secteur à évaporites du Val d'Aussel.	E3 Parcelle située en zone rouge R*
Mme. Hebreard	Le Val d'Aussel Sud Pas de numéro de parcelle		Étude IMS d'avril 2015	A noter la phrase de la conclusion de l'étude : « il est impossible de garantir l'absence de risque pour l'habitation sur le long terme (possibilité de présence d'une poche de gypse et/ou d'une cavité non reconnue en profondeur) ».	E3 Parcelle située en zone rouge R*
Mme Guissart	Parcelles BP 171 et 172		Étude Sol Essai du 19 décembre 2014	Voir Observation n°1	G2E1, E2Ra1, E1Ra1 et E3Ra1 Parcelles situées en zone rouge R* et bleue GE, Era et E*G.
M. Gold	235 Boulevard Clément Rebuffel Pas de numéro de parcelle		Étude 3Ge du 28 janvier 2010	Il n'est pas nécessaire d'avoir des cavités pour qu'il y ait affaissement. Les études menées sur la Val d'Aussel ont montré que c'est plutôt la dissolution diffuse du gypse sur une grande épaisseur qui génère des fontis. Les sondages de 3Ge révèlent des qualités mécaniques du sol très médiocres jusqu'à une dizaine de mètres de profondeur. Il est préférable de maintenir le zonage.	
M. Fisher	58 chemin du serre / 1066 Bd Courteline		Expertise LERIT	Voir observation 4	
M. et Mme Lecorre	222 chemin des Romains		Courrier du 09/08/2017 + Courrier du 9 mai 2018	Voir Observation n°18	
Etudes M. Bardot et M. Polveche	Quartier du Val d'Aussel	Etudes et expertises réalisées par Messieurs Bardot et Polveche entre 2000 et 2001 suite à l'effondrement de la pénétrante Canne/Grasse.	Expertise du Tribunal de grande instance du 9 avril 2001 + Proposition technique Heaven Climber du 26 septembre 2000 + Dire cabinet Maria du 9 février 2001 et 13 février 2001 + courrier de M. Gaudey du 13 décembre 2000 + Lettre des victimes non datée	Rapport d'expertise judiciaire. Aucune solution de construction fiable dans le secteur.	

				<p>+ Courrier de l'association syndicale du Val D'Aussel sud du 11 décembre 2000 et du 10 février 2001</p> <p>+ courrier de la société d'avocats Moncho du 14 mars 2001</p> <p>+ Ordonance du Tribunal de grande instance du 5 mars 1999</p> <p>+ Etude géologique EDG d'avril 2000</p>		
	SCI BUGALEX	37 chemin de la plaine Val d'Aussel Parcelle AY188	<p>Souhaite une modification du zonage concernant sa parcelle.</p> <p>Parcelle acquise en 2011. Précise qu'il n'était pas mentionné de risque d'effondrement à cette époque.</p> <p>Indique que le projet de PPR situe leur parcelle en risque fort à très fort d'effondrement et d'inondations.</p> <p>Habitation construite en 1976. Précise que cette dernière n'a fait l'objet d'aucune déclaration de sinistre résultant de catastrophe naturelle.</p> <p>Ne comprends pas pourquoi le Val d'Aussel Nord est situé en secteur d'aléas d'effondrements.</p>	Courrier du 27/12/18.	<p>Voir Observation 36</p> <p>Les inondations ne sont pas l'objet de ce PPR. Un projet de PPRI est actuellement en cours d'études.</p> <p>Le fait qu'aucun sinistre n'ait été déclaré ne permet pas de préjuger de l'absence de risque.</p> <p>Le courrier n'apporte pas, en l'état, d'éléments permettant de remettre en cause les études.</p>	E2 et E3 Parcelle située en partie en zone rouge R* et bleue E*.